

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 24 juin 2021

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 18 juin 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Aube, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

Madame Marie-Odile TAVERNIER a été nommée secrétaire de séance.

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	53

CONVOCATION

Datée	du 18/06/21
Affichée	du 18/06/21

OBJET

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Maïté GRANDCLÈRE, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Nicole MOUGEL, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Accord-Cadre de maîtrise  
d'œuvre pour la requalification  
des espaces publics de L'Aigle :  
Marché Subséquent n° 1 -  
Abords du futur complexe  
culturel - Validation de l'Avant-  
Projet Définitif et du nouveau  
bilan d'opération

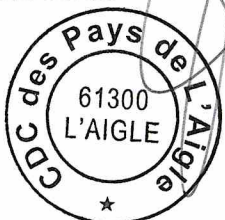
**Pouvoirs :** Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Maïté GRANDCLÈRE  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

**Représentés :** Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents :** Pascal SUARD  
Hubert GORET

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 juin 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 28 novembre 2019, celui-ci a désigné le groupement composé de La Compagnie du Paysage (architecte-paysagiste mandataire), ADEPE, VIAMAP, INGERIF et l'AGENCE ON, comme attributaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle. L'objectif est d'engager une réflexion globale d'aménagement sur la Ville de L'Aigle, afin de garantir une cohérence, une continuité et une qualité architecturale et paysagère dans les aménagements futurs.

L'accord-cadre recouvre un périmètre global, réparti en différents secteurs, chacun correspondant à un Marché Subséquent (MS), qui englobe tout ou partie des missions type de maîtrise d'œuvre.

Pour le marché subséquent n°1, abords du futur complexe culturel comprenant l'aménagement de la Place de Verdun et l'Avenue de Lattre de Tassigny, il a été approuvé, lors du Conseil Communautaire du 18.02.2021, le budget prévisionnel global s'élevant à 2 965 606 € HT, dont 2 215 867,30 € HT de travaux. Sur cette base, plusieurs subventions (DETR, Fonds Friche / Plan de relance, Région) ont été sollicités.

Suite à plusieurs réunions techniques de travail associant la CDC des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a présenté en mai 2021, un Avant-Projet Définitif (APD).

Le coût estimé des travaux au stade APD s'élève à 2 063 592,34 € HT ; estimation ne comprenant pas le coût des travaux de démolition/désamiantage de l'actuelle Salle de Verdun et annexes, qui fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre distincte.

Il est désormais nécessaire de valider de manière formelle l'APD, afin de permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'engager la phase suivante et ainsi lancer l'appel d'offres pour les marchés de travaux courant juillet pour une réponse fin septembre.

Conformément aux termes du Marché Subséquent n°1, la rémunération définitive du maître d'œuvre doit être arrêtée à la validation de l'Avant-Projet Définitif à partir de l'enveloppe de travaux prévisionnelle s'élevant à 2 063 592,34 € HT.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est de :

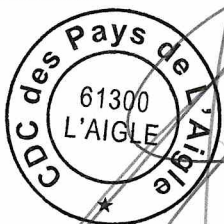
- 153 324,91 € HT sur la base d'un taux de rémunération contractuelle de 7,43%
- 10 317,96 € HT pour la mission complémentaire d'Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) sur la base d'un taux de rémunération contractuel de 0,5 %

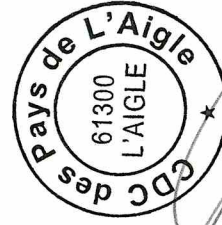
soit un montant total de rémunération de **163 642,87 € HT**

A ce stade du projet et après réponses des financeurs sur le niveau des subventions attendues, le nouveau bilan prévisionnel de l'opération (y compris études, honoraires, démolition et réseaux) est établi comme suit :

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 juin 2021

Le Président,  
Jean SELLIER





*(Handwritten signature)*

BILAN D'OPERATION - PHASE APD	Budget voté en février 2021			APD Juin 2021			Ecart APD / BP 2021		
	TOTAL € HT	MONTANT € TTC	MONTANT € HT - PERIMETRE 1 - Abord du Centre culturel - Place Verdun	MONTANT € HT - PERIMETRE 2 - Extension Place Verdun - Paradis	MONTANT € HT - PERIMETRE 3 - Kennedy / Lattre de Tassigny + périmètre de rattachement	TOTAL € HT	MONTANT € TTC	Ecart APD // Budget HT	Ecart APD // Budget TTC
Diagnostics amiante sur voiries	20 000 €	24 000 €	8 000 €	5 000 €	7 000 €	20 000 €	24 000 €	0	0
Etudes environnementales (étude d'impact, dossier lois)	15 000 €	18 000 €	15 000 €			15 000 €	18 000 €	0	0
Etudes Géotechniques	20 000 €	24 000 €	7 500 €	3 500 €	9 000 €	20 000 €	24 000 €	0	0
Autres études (circulation)	10 000 €	12 000 €	10 000 €			10 000 €	12 000 €	0	0
<b>Études</b>	<b>65 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>40 500 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Maîtrise d'œuvre Phase 1	84 385 €	101 262 €	71 398 €			71 398 €	85 677 €	-12 987 €	-15 585 €
Maîtrise d'œuvre Phase 2	52 318 €	62 781 €		48 179 €		48 179 €	57 814 €	-4 139 €	-4 967 €
Maîtrise d'œuvre Phase 3	48 436 €	58 123 €		3 937 €	44 066 €	44 066 €	52 880 €	-4 369 €	-5 243 €
SPS Aménagement	14 968 €	17 962 €	6 584 €			14 122 €	16 946 €	-846 €	-1 015 €
Maîtrise d'œuvre Démolition bâtiment Verdun	12 800 €	15 360 €	12 800 €			12 800 €	15 360 €	0	0
SPS démolition	- €	- €	1 368 €			1 368 €	1 642 €	1 368 €	1 642 €
Géomètre (relevé topo, DA, etc...)	15 000 €	18 000 €	7 000 €	3 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €	0	0
Détection de réseaux	15 000 €	18 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €	0	0
Autres honoraires	20 000 €	24 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	24 000 €	0	0
<b>Honoraires</b>	<b>262 907 €</b>	<b>315 488 €</b>	<b>114 150 €</b>	<b>65 116 €</b>	<b>62 667 €</b>	<b>241 933 €</b>	<b>290 320 €</b>	<b>-20 974 €</b>	<b>-25 166 €</b>
Espaces verts	748 053 €	897 663 €	435 329 €	265 859 €	120 165 €	821 353 €	985 624 €	73 300 €	87 960 €
Eclairage	318 500 €	382 200 €	95 662 €	56 260 €	24 270 €	176 193 €	211 431 €	-142 307 €	-170 769 €
VRD Voirie	1 052 067 €	1 262 480 €	302 915 €	262 786 €	357 456 €	923 157 €	1 107 783 €	-128 911 €	-154 693 €
VRD Réseau pluvial - Eclairage	97 248 €	116 697 €	66 444 €	22 645 €	53 802 €	142 890 €	171 468 €	45 643 €	54 771 €
Démolition bâtiment Verdun et îlot (maison / toilettes)	160 000 €	192 000 €	125 000 €			125 000 €	150 000 €	-35 000 €	-42 000 €
Concessionnaires/Branchements	30 000 €	36 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	30 000 €	36 000 €	0	0
Aléas, imprévus et révision de prix	118 793 €	142 552 €	72 028 €	48 604 €	44 455 €	165 087 €	198 105 €	46 294 €	55 553 €
<b>Total travaux</b>	<b>2 524 661 €</b>	<b>3 029 593 €</b>	<b>1 112 379 €</b>	<b>663 653 €</b>	<b>607 645 €</b>	<b>2 363 680 €</b>	<b>2 960 416 €</b>	<b>-140 981 €</b>	<b>-169 177 €</b>
Frais divers (AO, repro, constat d'huissier...)	25 000 €	30 000 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €	30 000 €	0	0
Assurances DO/CNR/TRC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0
Taxes sur PC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0
Rémunération mandataire	73 038 €	87 646 €	5 625 €	33 552 €	31 259 €	70 436 €	84 524 €	-2 602 €	-3 123 €
Autres frais	15 000 €	18 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €	0	0
Frais divers	113 098 €	135 646 €	18 956 €	46 885 €	44 593 €	110 436 €	132 524 €	-2 602 €	-3 123 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 965 606 €</b>	<b>3 558 727 €</b>	<b>1 285 987 €</b>	<b>784 154 €</b>	<b>730 908 €</b>	<b>2 801 049 €</b>	<b>3 361 259 €</b>	<b>-164 557 €</b>	<b>-197 468 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
DETR	1 186 242 €	1 186 242 €	2 801 049 €			398 000 €	398 000 €	-788 242 €	-788 242 €
REGIONS	439 412 €	439 412 €	1 299 496 €			389 849 €	389 849 €	-43 563 €	-43 563 €
FONDS FRICTION	741 401 €	741 401 €	2 801 049 €			600 000 €	600 000 €	-141 401 €	-141 401 €
Total Subventions	2 361 055 €	2 361 055 €	2 361 055 €			1 387 849 €	1 387 849 €	-973 207 €	-973 207 €
FCTVA	- €	- €	583 774 €			551 381 €	551 381 €	0	-32 393 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>604 550 €</b>	<b>604 550 €</b>	<b>613 898 €</b>			<b>1 367 849 €</b>	<b>1 939 230 €</b>	<b>783 298 €</b>	<b>1 325 332 €</b>
AUTOFINANCEMENT (ville + cdc)	604 550 €	604 550 €	613 898 €			1 413 200 €	1 422 029 €	808 650 €	808 131 €
Taux d'autofinancement	20,39%					50,45%			

Accusé de réception en préfecture  
06/06/2021 06:48:24  
Date de télétransmission : 06/06/2021  
Date de réception en préfecture : 06/06/2021

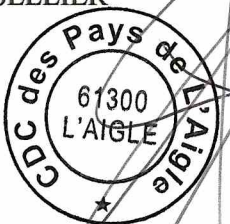
- Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, les articles R2162-1 à 14,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 attribuant l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-029 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2020 attribuant le Marché Subséquent n° 0 visant l'élaboration d'un Plan Guide/Schéma Directeur Global d'aménagement ainsi que l'attribution du marché subséquent n° 1 – les abords du futur complexe culturel,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-027 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 engageant le marché subséquent n° 1,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle en date du 26 avril 2021,
- Considérant la nécessité de valider l'Avant-Projet Définitif du MS1 ainsi que la rémunération définitive du maître d'œuvre ;

Acte rendu exécutoire après publication **le 30 juin 2021**

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif des abords du futur complexe culturel, pour un montant prévisionnel de travaux de 2 063 592,34 € HT
- **ARRETE** conformément aux termes de l'Acte d'Engagement du Marché Subséquent n°1 la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre à un montant de 163 642,87 € HT soit un taux de rémunération global de 7,93% conformément aux annexes de l'Accord-cadre
- **APPROUVE** le nouveau bilan d'opération, pour un montant en dépenses de 2 801 049 € HT et en recettes 1 939 230 € (subventions et FCTVA)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE :**                    **52 POUR**  
   **1 CONTRE (Lionel GONNET)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.